



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE
LE 7 MAI 2009, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 255
BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Michel Carrières, conseiller
Monsieur Benoît DeGagné, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Réal Jeannotte, conseiller
Monsieur Denis Lavoie, conseiller
Monsieur Jean-Guy Legendre, conseiller
Monsieur André Morisset, conseiller substitut
Monsieur Jean Paquette, conseiller
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Était absent :

Monsieur Gérard Schafroth, maire de la ville d'Otterburn Park, remplacé par monsieur
André Morisset

Assistaient également :

Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la M.R.C.
Monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint de la M.R.C.
Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C.
Monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la M.R.C.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2009
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Avis d'opportunité : règlement d'emprunt numéro 09.03 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2009 du Comité consultatif agricole
9. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2009 du Comité consultatif régional d'aménagement
10. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 27 avril 2009 du Comité des finances



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 21 avril 2009 du Comité conjoint de communication
12. États financiers consolidés avec le CLD de La Vallée-du-Richelieu pour l'année se terminant le 31 décembre 2008
13. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 13.1 Ville de Beloeil : règlements de modification
 - Règlement numéro 1245-16-2009 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)
 - Règlement numéro 1248-174-2009 modifiant le règlement de zonage
 - 13.2 Municipalité de McMasterville : règlement numéro 282-82-2009 modifiant le règlement de zonage
 - 13.3 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : avis préliminaire du projet de règlement numéro 760-09 modifiant le règlement de zonage
14. C.P.T.A.Q.
 - 14.1 Demande d'avis de conformité au Schéma d'Aménagement Révisé, dossiers numéros 360337 et 360339 à Saint-Denis-sur-Richelieu
 - 14.2 Demande d'exclusion de la zone agricole, dossier numéro 362057
15. Hydro-Québec : intervention au poste de Saint-Basile-le-Grand
16. Terres en friche : demande de la Fédération de l'U.P.A. de Saint-Hyacinthe
17. Agent de développement culturel : candidature retenue
18. Adjointe au secrétariat et aux archives
19. Nomination d'un membre au conseil d'administration du CLD de La Vallée-du-Richelieu
20. Ressource intérimaire à la gestion des cours d'eau
21. Pacte rural : rapport annuel des activités
22. Corridor patrimonial touristique : route du Richelieu
23. Renouvellement du contrat avec la Sûreté du Québec
24. Fonds de développement régional de la CRÉ Montérégie Est
25. Entente spécifique sur l'immigration : CRÉ Montérégie Est
26. Demandes d'appui
 - 26.1 M.R.C. de La Rivière du Nord : Loi sur les bureaux de la publicité des droits
 - 26.2 M.R.C. de Thérèse-De Blainville : code de gestion des pesticides du Québec
 - 26.3 Commission scolaire des Patriotes : plan de développement du Centre de formation professionnelle des Patriotes 2008-2013
 - 26.4 CDC de La Vallée-du-Richelieu : révision du régime de l'assurance-emploi
27. Divers
28. Interventions de l'assistance
29. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner, résidant de la ville de Mont-Saint-Hilaire, indique au Conseil qu'il a remarqué une augmentation au niveau du nombre de propriétés inscrites aux procédures de vente pour non-paiement des taxes. Il demande si les municipalités ont exploré d'autres possibilités d'interventions par rapport aux défauts de paiement et aux charges fiscales sans cesse croissantes pour les contribuables. Il demande aussi s'il s'agit d'un phénomène en croissance ou si c'est stable.

Monsieur Normand Dieumegarde, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande des informations concernant les états financiers 2008 de la M.R.C.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2009

09-05-116

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2009 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- | | | |
|--------|----------|---|
| 09-364 | 23-03-09 | Lettre de MONSIEUR GAÉTAN HUDON, directeur général, M.R.C. DE MONTCALM, nous transmettant la résolution numéro 096077 demandant un amendement à la Loi sur les compétences municipales relativement au « Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques », pour appui du Conseil. |
| 09-365 | 23-03-09 | Lettre de MADAME MONIQUE CHARBONNEAU, présidente, GROUPE DE TRAVAIL SUR LES COLLECTIVITÉS RURALES BRANCHÉES, nous transmettant un document, intitulé : « Brancher les citoyens, les organismes et les entreprises du Québec rural à Internet haute vitesse ». |
| 09-366 | 23-03-09 | Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le projet de règlement numéro 09-272, modifiant leur schéma d'aménagement. |
| 09-367 | 23-03-09 | Lettre de MADAME GABRIELLE LÉTOURNEAU, assistant-greffier, VILLE DE SAINTE-JULIE, nous transmettant la résolution numéro 09-087 demandant à la commission scolaire des Patriotes d'assumer la responsabilité du transport pour un élève qui change d'école. |
| 09-368 | 23-03-09 | Lettre de MADAME MAGALI CARTIER, agente de recherche et des partenaires, CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE, transmettant un communiqué de presse portant sur un projet pilote pour limiter l'offre de la malbouffe autour des écoles. |
| 09-369 | 23-03-09 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE SASSEVILLE, directeur, COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES, nous transmettant la résolution numéro C-116-03-09 portant sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour 2009-2012. |
| 09-370 | 23-03-09 | Lettre de MADAME JULIE WAITE, greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 421, pour avis de conformité. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 09-371 23-03-09 Invitation de MADAME ANNIE GAUTHIER, agente aux communications, NATURE-ACTION QUÉBEC, à l'événement reconnaissance des partenaires et donateurs, le 22 avril 2009.
- 09-372 23-03-09 Lettre de MONSIEUR DENIS LAVOIE, maire, VILLE DE CHAMBLY, nous soumettant la candidature de madame Julie Samson pour siéger au sein de Forum Jeunesse de la Vallée du Richelieu.
- 09-373 24-03-09 Lettre de MONSIEUR BERNARD GÉNÉREUX, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous transmettant un document, intitulé : « Votre projet de branchement à Internet haute vitesse ».
- 09-374 24-03-09 Courriel de MADAME JUDITH BISSONNETTE, conseillère en développement culture et tourisme, CRÉ MONTERÉGIE EST, nous informant d'un changement d'heure pour la rencontre prévue le 8 avril relativement au Corridor Patrimonial.
- 09-375 25-03-09 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, chef du Service du greffe et assistante-greffière, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant le règlement numéro CA-2008-92 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-376 25-03-09 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant de la conformité aux orientations gouvernementales du règlement numéro 38-09-1.1 modifiant notre R.C.I.
- 09-377 24-03-09 Courriel de MADAME EMILIE LORD, conseillère en communication, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous invitant à une conférence de presse portant sur un important investissement pour la ville de Lévis, le 26 mars 2009.
- 09-378 26-03-09 Télécopie de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., portant sur l'obtention de permis du ministère des Pêches et Océans Canada pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau.
- 09-379 27-03-09 Courriel de MADAME HÉLÈNE LAROUCHE, adjointe administrative, M.R.C. DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, transmettant une lettre adressée à MONSIEUR BERNARD OUMET, mandataire, M.A.P.A.Q., appuyant la M.R.C. de l'Assomption dans son positionnement sur le rapport intitulé : « Protection du territoire agricole et développement régional - proposition de discussion ».
- 09-380 27-03-09 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-174-2009, pour avis de conformité.
- 09-381 27-03-09 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-177-2009, pour avis de conformité.
- 09-382 27-03-09 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1243-08-2009, pour avis de conformité.
- 09-383 30-03-09 Lettre de MESSIEURS JOËL GAUTHIER, président-directeur général, et LOUIS CHAMPAGNE, vice-président administration et finances, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, nous transmettant les documents, intitulés : « Budget d'exploitation 2009 » et « Programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 ».



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 09-384 30-03-09 Résolution numéro 2009-03-081 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, acceptant les frais pour le nettoyage et l'entretien du cours d'eau Petit Lacroix - branche numéro 1.
- 09-385 30-03-09 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, directrice des services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 282-82-2009, pour avis de conformité.
- 09-386 30-03-09 Courriel de MADAME JOCELYNE PILON, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant l'ordre du jour de la rencontre des directeurs généraux des M.R.C., le 6 avril 2009.
- 09-387 31-03-09 Courriel de MONSIEUR SERGE GOULET, conseiller aux entreprises, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous invitant au gala local du 11^e Concours québécois en entrepreneuriat, le 8 avril 2009.
- 09-388 31-03-09 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-179-2009 et 1251-07-2009, pour avis de conformité.
- 09-389 31-03-09 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1245-16-2009 et 1248-176-2009, pour avis de conformité.
- 09-390 31-03-09 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-178-2009 et 1250-43-2009, pour avis de conformité.
- 09-391 31-03-09 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception du règlement numéro 33-09-4.2 modifiant notre R.C.I. agricole.
- 09-392 31-03-09 Courriel de MADAME VICKY GOSSELIN, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant une invitation à leur assemblée générale annuelle, le 15 avril 2009.
- 09-393 01-04-09 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements de refonte numéros 08.08, 08.09 et 08.10, pour avis de conformité.
- 09-394 01-04-09 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 91.21.87.09, pour avis de conformité.
- 09-395 01-04-09 Lettre de MONSIEUR OLIVIER HÉBERT, conseiller politique, CABINET DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, accusant réception de notre lettre appuyant le C.L.D. de Lajemmerais concernant le programme RENFORT d'Investissement Québec.
- 09-396 03-04-09 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2009-03-067 adoptant leur schéma de couverture de risques en sécurité incendie et nous transmettant le document sommaire.
- 09-397 03-04-09 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 147-12 modifiant leur règlement de contrôle intérimaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 09-398 03-04-09 Copie d'une lettre de MADAME LUCIE TREMBLAY, direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, adressée à MONSIEUR BENOÎT DEGAGNÉ, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, accordant une prolongation de délai pour la révision du plan et des règlements d'urbanisme.
- 09-399 03-04-09 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, nous informant du départ de monsieur Marc-André Guertin, employé.
- 09-400 03-04-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE GODIN, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LA RIVIÈRE-DU-NORD, nous transmettant la résolution numéro 6726-09 demandant au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une modification à la Loi sur les bureaux de la publicité des droits pour le maintien à jour du rôle d'évaluation municipale, pour appui du Conseil.
- 09-401 03-04-09 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre règlement numéro 32-08-2 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 09-402 03-04-09 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre règlement numéro 32-09-1 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 09-403 06-04-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant leur plan de mesures d'urgence.
- 09-404 06-04-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de nos règlements numéros 32-08-2 et 33-09-4.2.
- 09-405 06-04-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de notre règlement numéro 32-09-1 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 09-406 06-04-09 Lettre de MESSIEURS ALAIN SANSOUCY, JACQUES CHARBONNEAU ET JEAN-MARC BERNARD, TOUR DU GRAND MONTRÉAL 2009, portant sur une demande de financement pour la cinquième édition de l'Étape finale du Circuit des vergers, le 4 juin 2009.
- 09-407 06-04-09 Copie d'une lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, adressée à MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, transmettant la résolution numéro 09-03-105 demandant une prolongation de délai pour la révision du plan et des règlements d'urbanisme.
- 09-408 06-04-09 Courriel de MADAME DIANE LEMIEUX, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous informant de la prochaine rencontre du comité technique sur la protection et la mise en valeur des espaces bleus et verts, le 14 mai 2009.
- 09-409 06-04-09 Courriel de MADAME STÉPHANIE GUÉNETTE, secrétaire, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant un formulaire d'inscription pour leur assemblée générale, le 16 avril 2009.
- 09-410 06-04-09 Courriel de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, accusant réception du règlement numéro 38-09-1.1 modifiant notre R.C.I. commercial.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 09-411 07-04-09 Courriel de LIEUTENANT MICHEL VINCENT, directeur de poste, SÛRETÉ DU QUÉBEC, nous transmettant le plan d'organisation des ressources policières.
- 09-412 07-04-09 Télécopie de MADAME JOSÉE BALTHAZARD, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., transmettant un rapport sur la réunion des intéressés pour le cours d'eau Des Chênes et sa branche 4.
- 09-413 08-04-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le projet de règlement numéro 140 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-414 08-04-09 Courriel de MADAME HÉLÈNE LAROUCHE, adjointe administrative, M.R.C. DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, nous transmettant la résolution numéro 09-53 demandant au Ministre du Commerce international d'assurer la défense du Code de gestion des pesticides du Québec, pour appui du Conseil.
- 09-415 08-04-09 Lettre de MONSIEUR RÉJEAN RACINE, ingénieur et agronome, GROUPE CONSEIL UDA INC. portant sur une demande d'exclusion à la C.P.T.A.Q. de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu.
- 09-416 09-04-09 Courriel de MONSIEUR BERNARD GÉNÉREUX, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous transmettant l'ordre du jour de l'assemblée des M.R.C., qui se tiendra le 27 mai 2009.
- 09-417 09-04-09 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 91.18.26.09, pour avis de conformité.
- 09-418 09-04-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2009-04-050 appuyant une entente avec la M.R.C. pour permettre la mise en œuvre du programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert.
- 09-419 09-04-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 2009-R-176, pour avis de conformité.
- 09-420 09-04-09 Courriel de MADAME JOELLE JETTÉ, communications et relations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous invitant au 10^e anniversaire du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est, le 8 mai 2009.
- 09-421 09-04-09 Courriel de MONSIEUR MARC BÉLAND, directeur du service d'urbanisme, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2009-04-060 portant sur une demande de nettoyage du cours d'eau des Chênes.
- 09-422 14-04-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le règlement numéro 134 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-423 14-04-09 Lettre de MONSIEUR TOMMY KULCZYK, président, COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, nous transmettant un document, intitulé : « Prévention de la pauvreté persistante, Revoir nos façons de faire : un choix judicieux et humain ».



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 09-424 14-04-09 Lettre de MADAME RÉJANE T. SALVAIL, présidente, CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE, et de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous invitant à participer au 21^e colloque annuel sur l'action municipale et les familles, les 29, 30 et 31 mai 2009.
- 09-425 14-04-09 Lettre de MADAME RENÉE FLIBOTTE, présidente, ASSOCIATION RÉGIONALE DE GYMNASTIQUE RICHELIEU-YAMASKA, portant sur une demande de financement pour l'événement Challenge des Régions 2009.
- 09-426 14-04-09 Lettre de MADAME MARIE-M. VINCELETTE, adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 064-09 portant sur une demande à la C.P.T.A.Q. pour l'autorisation d'utiliser les îlots déstructurés.
- 09-427 14-04-09 Lettre de MADAME MARIE-M. VINCELETTE, adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 760-09, pour avis de conformité.
- 09-428 14-04-09 Lettre de MADAME MARIE-M. VINCELETTE, adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution 058-09 portant sur l'achat regroupé de véhicules incendie.
- 09-429 14-04-09 Lettre de MADAME LUCIE TREMBLAY, direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, accusant réception de notre règlement numéro 33-09-4.2 modifiant notre R.C.I. agricole.
- 09-430 14-04-09 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance du 5 février 2009 de la M.R.C.
- 09-431 14-04-09 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 09-03-7625 portant sur une entente relative à la gestion de travaux par la M.R.C. des Maskoutains dans les branches 6 et 7 de la rivière des Hurons.
- 09-432 14-04-09 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière et directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-53-2009 permettant à la M.R.C. de procéder aux démarches pour la mise en place du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA).
- 09-433 14-04-09 Lettre de MONSIEUR MARC BÉLAND, directeur du service d'urbanisme et des travaux publics, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2009-04-053 portant sur l'achat regroupé de véhicules incendie, la résolution numéro 2009-04-058 portant sur leur adhésion au programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA) et la résolution numéro 2009-04-060 portant sur une demande de nettoyage du cours d'eau des Chênes.
- 09-434 15-04-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de notre règlement numéro 38-09-1.1 modifiant notre R.C.I. commercial.
- 09-435 15-04-09 Courriel de MADAME JOCELYNE PILON, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant le bulletin de liaison CRRNT portant sur une invitation au Forum régional, le 11 juin 2009.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 09-436 15-04-09 Document de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES, intitulé : « Centre de formation professionnelle des Patriotes – plan de développement 2008-2013 », pour appui du Conseil.
- 09-437 15-04-09 Lettre de MONSIEUR ARTHUR FAUTEUX, président, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, demandant une résolution d'appui à un projet de route touristique, suite à la rencontre d'information sur le projet de Corridor Patrimonial.
- 09-438 16-04-09 Avis de convocation de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, chargé de projet, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., pour une assemblée d'information au sujet du nettoyage du Ruisseau Beloeil, le 27 avril 2009.
- 09-439 16-04-09 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous convoquant à une rencontre du conseil d'administration, le 22 avril 2009.
- 09-440 16-04-09 Courriel de MADAME CATHERINE LAURENCE-OUELLET, directrice, COGEBY, nous transmettant un communiqué portant sur les eaux souterraines de la Montérégie Est.
- 09-441 16-04-09 Lettre de MADAME LOUISE LABRÈCHE, adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-MADELEINE, nous transmettant la résolution numéro 09-04-80 portant sur leur refus d'adhérer au regroupement d'achat de véhicules incendie.
- 09-442 17-04-09 Lettre de MADAME LUCIE TREMBLAY, direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, accusant réception de notre règlement numéro 32-09-1 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 09-443 17-04-09 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, directrice des services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le règlement numéro 282-82-2009, pour avis de conformité.
- 09-444 17-04-09 Lettre de MADAME LOUISE DUQUET, secrétaire de la corporation, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous convoquant à leur assemblée générale annuelle, le 16 mai 2009.
- 09-445 17-04-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le projet de règlement numéro 143 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-446 17-04-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le projet de règlement numéro 147 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-447 17-04-09 Lettre de MONSIEUR JEAN-RENÉ LAFOREST, directeur général, SOLIDEQ, nous transmettant les documents inhérents à la rencontre régionale des SOLIDE de la Montérégie, le 14 mai 2009.
- 09-448 20-04-09 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le projet de règlement numéro 142 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-449 20-04-09 Courriel de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant la résolution numéro 09-04-118 demandant une modification à la Loi sur la sécurité civile, pour appui du Conseil.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 09-450 20-04-09 Lettre de MONSIEUR CLAUDE DUBÉ, UNIVERSITÉ LAVAL, MADAME ANNIE GOUDREAU, M.C.C.C.F., MICHEL LAGACÉ, FONDATION VVAP, nous informant du suivi de l'entente de partenariat sur la formation des agents VVAP.
- 09-451 20-04-09 Télécopie de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I EXPERTS-CONSEILS INC., nous offrant leurs services professionnels pour la coordination des travaux d'entretien des cours d'eau municipaux.
- 09-452 20-04-09 Courriel de MADAME CATHERINE LAURENCE-OUELLET, directrice, COGEBY, nous informant des dates des consultations publiques du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Yamaska.
- 09-453 20-04-09 Communiqué de MADAME JULIE FORTIER, directrice adjointe - relations avec les médias, UNIVERSITÉ MCGILL, nous informant d'un incendie à la Réserve Gault du Mont St-Hilaire.
- 09-454 20-04-09 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéros 1248-168-2008, 1248-170-2008, 1248-171-2009, 1248-175-2009, 1248-176-2008, 1250-41-2008 et 1250-42-2009.
- 09-455 20-04-09 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 09-272 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-456 20-04-09 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 09-274 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-457 20-04-09 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 08-257 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-458 20-04-09 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant le règlement numéro 162-12 concernant l'agrandissement d'une aire multifonctionnelle.
- 09-459 20-04-09 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 162-13 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-460 20-04-09 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant le projet du règlement numéro 162-14 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-461 21-04-09 Courriel de MADAME GINETTE LECLERC, adjointe administrative, B.P.R., nous invitant à une rencontre de travail pour le devis de collecte, de transport et d'élimination des matières résiduelles, le 30 avril 2009.
- 09-462 22-04-09 Courriel de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous invitant à la prochaine rencontre de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, le 1^{er} mai 2009.
- 09-463 22-04-09 Lettre de MONSIEUR PATRICK DELISLE, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. DE PIERRE-DE-SAUREL, nous transmettant le cédérom de leur schéma de couverture de risques en sécurité incendie.
- 09-464 23-04-09 Lettre de MONSIEUR GÉRARD MARINOVICH, président du conseil et chef de la direction, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant leur rapport annuel 2008.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 09-465 23-04-09 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE PIERRE-DE-SAUREL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros 192-09, 193-09 et 194-09, modifiant leur schéma d'aménagement.
- 09-466 23-04-09 Lettre de MADAME CAROLINE BISSON, agente en agroenvironnement, FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE, nous invitant à récupérer notre version de l'atlas électronique du bassin versant de la rivière Yamaska.
- 09-467 23-04-09 Lettre de MONSIEUR DENIS LAPLANTE, directeur du service d'urbanisme, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant une copie du décret relativement au délai accordé par la Ministre pour l'adoption de leurs règlements de concordance.
- 09-468 23-04-09 Lettre de MADAME ALEXANDRA RODRIQUE, attachée politique, CABINET DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, accusant réception de notre résolution numéro 09-04-112 appuyant la M.R.C. des Maskoutains dans ses démarches concernant les dispositions relatives aux carrières et sablières.
- 09-469 23-04-09 Lettre de MADAME EDITH CHAMBERLAND, secrétaire-trésorière par intérim, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2009-04-103 autorisant la conclusion d'une entente avec la M.R.C. pour permettre la mise en place du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA).
- 09-470 24-04-09 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2009-118 autorisant la conclusion d'une entente avec la M.R.C. pour permettre la mise en place du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA).
- 09-471 24-04-09 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2009-119 autorisant l'élaboration d'un devis regroupé relatif à l'octroi d'un contrat de transport, d'élimination et/ou de valorisation des matières résiduelles.
- 09-472 24-04-09 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 845-123, pour avis de conformité.
- 09-473 24-04-09 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 844-4, pour avis de conformité.
- 09-474 24-04-09 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre règlement numéro 38-09-1.1 modifiant notre R.C.I. commercial.

PUBLICATIONS – AVRIL 2009

Quorum	Vol. 34, no 2 Avril 2009
Bâti vert	vol. 13, no 2 Avril 2009
Développement social	Vol. 9, no 3 Mars 2009



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

Urbanité

Printemps 2009

Gestion et technologie agricoles

Vol. 34, no 3
Avril 2009

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

09-05-117

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 09-05, du chèque 15501 au chèque 15552, pour un montant total de 255 448,19 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 09.03 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

09-05-118

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la M.R.C., pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 09.03 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil décrète l'exécution de travaux de réfection de l'aqueduc existant et de la construction d'un tronçon d'égout sanitaire pour desservir une partie du périmètre d'urbanisation de la municipalité;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 09.03 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil, décrétant l'exécution de travaux de réfection de l'aqueduc existant et de la construction d'un tronçon d'égout sanitaire pour desservir une partie du périmètre d'urbanisation de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2009 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2009 du Comité consultatif agricole.

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2009 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2009 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 10. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 27 AVRIL 2009 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 27 avril 2009 du Comité des finances.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 11. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 21 AVRIL 2009 DU
COMITÉ CONJOINT DE COMMUNICATION

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 21 avril 2009 du Comité conjoint de communication.

POINT 12. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AVEC LE CLD DE LA VALLÉE-DU-
RICHELIEU POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008

09-05-119

ATTENDU QUE le vérificateur de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, monsieur Benoit Dubord, a préparé les états financiers de la M.R.C. de l'année 2008;

ATTENDU QUE les états financiers de la M.R.C. ont été consolidés avec ceux du CLD;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la M.R.C. en ont pris connaissance et s'en disent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné

ET RÉSOLU QUE le dépôt des états financiers consolidés avec le CLD de La Vallée-du-Richelieu pour l'année 2008, tels que préparés par monsieur Benoit Dubord vérificateur, soit et est accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

13.1 Ville de Beloeil : règlements de modification

- Règlement numéro 1245-16-2009 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

09-05-120

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1245-16-2009 modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1245-16-2009, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1245-16-2009, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 09-04-047, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1245-16-2009 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1245-16-2009, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- Règlement numéro 1248-174-2009 modifiant le règlement de zonage

09-05-121

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-174-2009 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-174-2009, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-174-2009, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 09-04-048, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-174-2009 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-174-2009, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Municipalité de McMasterville : règlement numéro 282-82-2009 modifiant le règlement de zonage

09-05-122

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 282-82-2009 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 282-82-2009, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 282-82-2009, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 09-04-052, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 282-82-2009 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 282-82-2009, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : avis préliminaire du projet de règlement numéro 760-09 modifiant le règlement de zonage

09-05-123

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté les règlements requis pour établir la conformité aux dispositions du Schéma d'Aménagement Révisé;



No de résolution
ou annotation

09-05-123
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des règlements, la M.R.C. a demandé à la municipalité d'apporter certaines modifications pour que la conformité soit établie;

ATTENDU QUE la municipalité a soumis, à la M.R.C., un projet de contenu de règlement qui inclut les modifications demandées par la M.R.C.;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à la M.R.C. un avis préliminaire portant sur les modifications proposées;

ATTENDU QUE les modifications proposées ont été analysées par le Comité consultatif régional d'aménagement qui recommande au Conseil d'émettre un avis préliminaire favorable

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. soit et est d'avis que les modifications proposées par la municipalité de Saint-Jean-Baptiste en vue de rendre sa réglementation d'urbanisme conforme au Schéma d'Aménagement Révisé, telles que soumises au Comité consultatif régional d'aménagement, rencontrent les demandes formulées dans la résolution numéro 09-04-099, adoptée lors de la séance ordinaire du 2 avril 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. C.P.T.A.Q.

14.1 Demande d'avis de conformité au Schéma d'Aménagement Révisé, dossiers numéros 360337 et 360339 à Saint-Denis-sur-Richelieu

09-05-124

ATTENDU QUE la C.P.T.A.Q. a demandé à la M.R.C. son avis sur la possibilité d'utiliser, à des fins autres que l'agriculture, deux (2) bâtiments agricoles existants pour de l'entreposage sans lien avec des activités agricoles;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole a évalué la demande et recommande au Conseil de l'appuyer sous conditions

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à l'autorisation pour un usage autre qu'agricole de deux (2) bâtiments agricoles de la municipalité de Saint-Denis sur-Richelieu, tels qu'identifiés aux dossiers numéros 360337 et 360339 de la C.P.T.A.Q.

QUE l'appui de la M.R.C. s'accompagne des conditions suivantes, à savoir :

- o qu'un permis d'occupation des bâtiments soit obtenu par le requérant et que ce dernier déclare, à chaque année, le type de biens entreposés dans les bâtiments visés par la demande;
- o que les bâtiments, à défaut d'une utilisation agricole, soient strictement utilisés à des fins d'entreposage;
- o que l'entreposage se fasse strictement à l'intérieur des bâtiments et qu'il ne soit pas visible de l'extérieur;
- o que les bâtiments ne soient pas transformés ou agrandis pour des fins autres qu'agricoles (affichage commercial, transformation des ouvertures, déplacement, etc.);
- o que les bâtiments ne constituent pas des immeubles protégés pouvant entraîner des distances séparatrices par rapport aux établissements d'élevage;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- o que les matières et la façon dont elles sont entreposées ne constituent pas un risque pour la santé et la sécurité des personnes et des biens ainsi que pour l'environnement;
- o que la vocation prioritaire des bâtiments concernés soit toujours maintenue à des fins agricoles et que, par conséquent, l'entreposage pour des fins autres qu'agricoles constitue une activité exceptionnelle et temporaire permettant de contribuer au maintien du patrimoine architectural des bâtiments agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Demande d'exclusion de la zone agricole, dossier numéro 362057

09-05-125

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a amorcé des démarches visant l'exclusion à la zone agricole permanente de quatre (4) secteurs totalisant 11,3 hectares;

ATTENDU QUE, dans le cadre de ces démarches, la C.P.T.A.Q. demande l'avis de la M.R.C. eu égard à la conformité du projet aux dispositions du Schéma d'Aménagement Révisé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement de la M.R.C. a évalué la demande d'exclusion de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu et recommande au Conseil de l'appuyer puisqu'il est d'avis qu'elle est conforme aux dispositions du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la demande d'exclusion à la zone agricole permanente, formulée par la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, telle que décrite au dossier 362057 de la C.P.T.A.Q.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. HYDRO-QUÉBEC ; INTERVENTION AU POSTE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

09-05-126

ATTENDU QU'Hydro-Québec, par une correspondance du mois d'avril 2009, a informé la M.R.C. de son intention de procéder à des travaux de réfection du poste de Saint-Basile-le-Grand;

ATTENDU QUE le projet, tel que décrit, inclut l'aménagement d'un chemin d'accès, la construction d'un nouveau bâtiment, le remplacement d'une clôture et le démantèlement de bâtiments existants;

ATTENDU QUE ces travaux sont inclus à l'énumération faite aux deuxième et troisième alinéas de l'article 149 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 150 de la loi indiquent que le gouvernement, l'un des ministres ou un mandataire de l'état ne peut faire une intervention que si elle est réputée conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QU'Hydro-Québec est considéré comme un mandataire du gouvernement au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'Hydro-Québec n'a pas encore demandé l'avis de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et que les travaux sont prévus pour l'année 2009

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie



No de résolution
ou annulation

09-05-126
(suite)

09-05-127

09-05-128

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu rappelle à Hydro-Québec que la société d'état doit respecter les dispositions de la loi et, de ce fait, l'invite à formuler une demande d'avis en bonne et due forme.

QUE la présente résolution soit aussi transmise à la Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le M.A.M.R.O.T., à titre de responsable de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. TERRES EN FRICHE : DEMANDE DE LA FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE SAINT-HYACINTHE

ATTENDU QUE l'Union des producteurs agricoles a demandé à la M.R.C. de lui indiquer les moyens qu'elle compte utiliser pour dynamiser les activités agricoles, notamment en préconisant la remise en culture des terres en friche;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a évalué cette demande et recommande au Conseil d'inviter l'U.P.A., la F.Q.M. et l'U.M.Q. à discuter avec le gouvernement du Québec sur l'instauration d'un programme national de mise en valeur des terres en friche

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu invite la Fédération de l'Union des producteurs agricoles, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal à discuter avec le gouvernement du Québec sur l'instauration d'un programme national de mise en valeur des terres en friche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : CANDIDATURE RETENUE

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu une entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le M.C.C.C.F.Q., pour la mise en œuvre du programme Villes et villages d'art et de patrimoine, le V.V.A.P.;

ATTENDU QUE pour ce faire, la M.R.C. doit procéder à l'embauche d'une personne qui occupera le poste d'agent de développement culturel et qui verra, entre autres tâches décrites, à accomplir les obligations découlant de la mise en œuvre du programme;

ATTENDU QUE la démarche de recrutement d'une personne pour occuper le poste d'agent de développement culturel a permis de retenir la candidature de madame Véronique Barbereau

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu retienne la candidature de madame Véronique Barbereau pour occuper le poste d'agent de développement culturel.

QUE l'embauche de madame Véronique Barbereau soit et est établie selon une base contractuelle de trois (3) ans.



No de résolution
ou annotation

09-05-128
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

QUE l'emploi de madame Véronique Barbereau soit soumise à une période de probation de six (6) mois.

QUE le salaire de départ de madame Véronique Barbereau soit de 36 000 \$, sur une base annuelle, qui pourra être majoré annuellement selon les règles applicables à cet effet pour le personnel de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. ADJOINTE AU SECRÉTARIAT ET AUX ARCHIVES

09-05-129

ATTENDU QUE madame Nancy Laplante a remis sa démission à titre d'adjointe au secrétariat et aux archives;

ATTENDU QUE le personnel de la M.R.C. a procédé aux démarches de recrutement nécessaires pour son remplacement;

ATTENDU QUE les démarches entreprises ont permis de retenir la candidature de madame Cassandra Anne Appllys

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE madame Cassandra Anne Appllys soit et est embauchée pour occuper le poste d'adjointe au secrétariat et aux archives pour une période contractuelle d'un (1) an renouvelable et ce, à partir du 19 mai 2009.

QUE l'engagement de madame Cassandra Anne Appllys soit accompagné d'une période probatoire de six (6) mois.

QUE les conditions salariales prévues à l'échelon 1 de l'échelle salariale du poste d'adjoint au secrétariat et aux archives soient accordées à madame Cassandra Anne Appllys.

QUE les avantages sociaux des employés soient accordés à madame Cassandra Anne Appllys en conformité aux modalités prévues à cet effet à la politique de travail de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-05-130

POINT 19. NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du Centre local de développement de La Vallée-du-Richelieu sont désignés par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre local de développement de La Vallée-du-Richelieu est composé de six (6) élus nommés par le Conseil de la M.R.C. et de trois (3) représentants de la société civile;

ATTENDU QUE le siège du secteur « SOLIDE de la Vallée-du-Richelieu » est un des trois (3) sièges de la société civile;

ATTENDU QUE le siège du secteur « SOLIDE de la Vallée-du-Richelieu » est vacant suite au départ à la retraite de madame Frances Carrier;

ATTENDU QUE les caisses populaires de notre territoire sont un des investisseurs dans la SOLIDE de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE monsieur Jacques Rémy occupe maintenant le poste de madame Carrier au sein des caisses populaires de notre territoire;

ATTENDU QUE monsieur Jacques Rémy se dit intéressé d'agir à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement de La Vallée-du-Richelieu



No de résolution
ou annotation

09-05-130
(suite)

09-05-131

09-05-132

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE monsieur Jacques Rémy soit et est nommé membre du Conseil d'administration du Centre local de développement de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. RESSOURCE INTÉRIMAIRE À LA GESTION DES COURS D'EAU

ATTENDU QUE la M.R.C. a la compétence exclusive en ce qui concerne les interventions dans les cours d'eau municipaux;

ATTENDU QUE pour prendre en charge cette compétence, la M.R.C. a procédé à la nomination d'une coordonnatrice aux cours d'eau, madame Julie Thibodeau;

ATTENDU QUE madame Julie Thibodeau a du s'absenter de son travail pour des raisons de santé, qu'il est impossible d'établir avec certitude la date de son retour et, de ce fait, de procéder au recrutement d'un remplaçant temporaire;

ATTENDU QUE le Comité des finances recommande au Conseil de la M.R.C. de retenir les services de la firme B.M.I. experts-conseils inc. pour agir à titre de représentant de la M.R.C., par intérim, durant l'absence de madame Julie Thibodeau pour une durée indéterminée, le tout selon une tarification horaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE les services de la firme B.M.I. experts-conseils inc. soient et sont retenus pour prendre en charge les tâches normalement associées à la coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C., madame Julie Thibodeau, durant son absence indéterminée, pour des raisons de santé.

QUE les services de la firme B.M.I. experts-conseil inc. soient rémunérés selon une tarification horaire, telle que soumise en date du 20 avril 2009.

QUE l'effet de la présente résolution soit rétroactif en date du 27 avril 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. PACTE RURAL : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de concert avec le CLD de La Vallée-du-Richelieu, a procédé à l'accomplissement du pacte rural;

ATTENDU QU'un rapport annuel des activités relatives au pacte rural doit être complété par la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire



No de résolution
ou annotation

09-05-132
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le rapport annuel 2008 des activités relatives à l'accomplissement du pacte rural de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 22. CORRIDOR PATRIMONIAL TOURISTIQUE : ROUTE DU RICHELIEU

09-05-133

ATTENDU QUE la Route du Richelieu, basée sur la thématique du patrimoine, des hauts faits historiques s'y étant passés, fait l'objet d'un partenariat échelonné entre 2009 et 2013 pour le développement durable d'une route touristique signalisée selon les paramètres du programme de signalisation touristique du ministère du Tourisme du Québec;

ATTENDU QUE la route touristique empruntera quatre (4) M.R.C. et vingt-cinq (25) municipalités, selon le tracé ayant reçu l'aval de Tourisme Montérégie et de la CRÉ Montérégie Est;

ATTENDU QUE ce projet de concertation régionale et de mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et humain constitue un apport important pour le rayonnement des municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de leur développement touristique et culturel;

ATTENDU QUE ce produit touristique a, par conséquent, des retombées sur la qualité de vie des citoyens et organismes culturels des municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ainsi que sur tous les types de services reliés à son attractivité touristique

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le trajet de la route qui traverse les municipalités de la M.R.C., la Route du Richelieu comme nom de la route touristique ayant comme thématique principale l'eau, le patrimoine et les hauts faits historiques, le pictogramme identifié par une rivière en lien direct avec la caractéristique principale de la route et l'installation de panneaux de signalisation sur le territoire des municipalités concernées de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 23. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

09-05-134

ATTENDU QUE les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu dont le territoire n'est pas inclus à l'intérieur du territoire de la C.M.M., soit les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Marc-sur-Richelieu, doivent retenir les services policiers dispensés par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE l'entente intervenue entre les municipalités concernées et la Sûreté du Québec a pris fin récemment;

ATTENDU QUE les municipalités concernées sont en accord avec le contenu de l'entente qui définit quels sont les services à être offerts par la Sûreté du Québec sur le territoire des municipalités concernées;

ATTENDU QUE l'entente à intervenir entre la Sûreté du Québec et les municipalités concernées sera d'une durée de dix (10) ans

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry



No de résolution
ou annotation

09-05-134
(suite)

09-05-135

09-05-136

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE l'entente de service, intitulée : "Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la M.R.C.", pour les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Marc-sur-Richelieu, soit et est adoptée telle que jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer l'entente au nom de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE ladite entente soit et est effective pour une durée de dix (10) ans, soit jusqu'en 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 24. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE LA CRÉ MONTÉRÉGIE EST

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est, ci-après la CRÉ Montérégie Est, a établi un fond de développement régional, le FDR;

ATTENDU QUE le territoire de la CRÉ Montérégie Est a été divisé en deux (2) parties pour les fins de l'application du FDR;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est incluse dans la partie nommée Richelieu/Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la date de dépôt pour les projets de la partie Richelieu/Saint-Laurent a été fixée au 30 juin 2009;

ATTENDU QU'un comité d'analyse du 4^e appel de projets du FDR doit être créé;

ATTENDU QUE le comité d'analyse est composé d'un élu de chaque M.R.C. concernée;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que monsieur Raymond Billette est apte à représenter la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du comité d'analyse

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE monsieur Raymond Billette soit et est nommé pour agir à titre de représentant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du comité d'analyse du 4^e appel de projets du Fonds de développement régional de la CRÉ Montérégie Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 25. ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR L'IMMIGRATION : CRÉ MONTÉRÉGIE EST

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie Est est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE l'une des stratégies du Plan quinquennal de développement durable de la CRÉ consiste à promouvoir la venue et l'accueil d'un plus grand nombre d'immigrants sur son territoire et de favoriser la reconnaissance et le respect des acquis académiques et professionnels des immigrants;

ATTENDU QUE cette nouvelle entente spécifique en immigration a pour but de promouvoir l'immigration comme stratégie de développement socioéconomique et démographique régional;

ATTENDU QUE le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu compte une population de plus de 1 000 habitants issus de l'immigration et des communautés culturelles;



No de résolution
ou annotation

09-05-136
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE lors de la première entente spécifique en immigration (2006-2009), un organisme sur le territoire de la M.R.C. a été financé;

ATTENDU QUE le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles met en place de nouvelles mesures d'une part pour accompagner davantage les personnes nouvellement arrivées, pour former les employeurs du Québec à la gestion de la diversité en emploi, pour multiplier les occasions de rencontres entre les personnes issues de l'immigration et les employeurs, pour créer des passerelles pour l'emploi en région et, d'autre part, pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration en emploi des immigrants et ce, en accordant du financement supplémentaire au programme d'appui aux relations interculturelles afin de soutenir les conférences régionales des élus et les municipalités;

ATTENDU QUE l'objet de l'entente favorise la concertation des parties du territoire de la Montérégie Est afin de susciter la réalisation d'activités ou de projets dans le respect des mesures, des programmes et des normes de gestion qui leur sont applicables, de favoriser l'établissement, la rétention et l'intégration culturelle, sociale et professionnelle des personnes immigrantes sur le territoire de la CRÉ et le développement de relations interculturelles harmonieuses avec la société d'accueil

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à verser à la CRÉ Montérégie Est la somme de 1 000 \$ par année pour la réalisation des projets et des activités liés à l'entente spécifique en immigration 2010-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 26. DEMANDES D'APPUI

26.1 M.R.C. de La Rivière du Nord : Loi sur les bureaux de la publicité des droits

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

26.2 M.R.C. de Thérèse-De Blainville : code de gestion des pesticides du Québec

09-05-137

ATTENDU QUE les villes de la M.R.C. de Thérèse-De Blainville ont adopté depuis plus de six (6) ans une réglementation sur l'utilisation des pesticides afin d'en limiter l'usage pour des considérations environnementales et de santé publique;

ATTENDU QUE ces efforts à l'échelle de la M.R.C. se sont également traduits depuis les huit (8) dernières années par des campagnes de sensibilisation auprès de la population, ce qui lui a valu en 2005 le Phénix de l'environnement;

ATTENDU QUE le conseil de la M.R.C. de Thérèse-De Blainville adoptait en 2007 sa politique de développement durable qui préconise le principe de précaution, notamment à l'égard de l'utilisation des pesticides;

ATTENDU QUE la M.R.C. de Thérèse-De Blainville reconnaissait le bien fondé des démarches entreprises par le ministère de l'Environnement, lorsque celui-ci informait les municipalités de l'entrée en vigueur, le 3 avril 2003, du Code de gestion des pesticides visant l'entreposage, la vente et l'utilisation des pesticides;

ATTENDU QUE l'entreprise américaine « Dow AgroSciences » allègue le fait qu'elle ne peut permettre la vente et l'usage de plusieurs produits de pesticides et d'herbicides au Québec depuis 2003, ce qui conviendrait aux dispositions du chapitre 11 de l'ALENA, portant sur la protection des investisseurs

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry



No de résolution
ou annotation

09-05-137
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Thérèse-De Blainville dans ses démarches visant à demander au Ministre fédéral du Commerce international d'assurer la défense du Code de gestion des pesticides du Québec dans l'action en justice prise par l'entreprise "Dow AgroSciences" devant l'ALENA, Équiterre et la Fondation Suzuki, représentés par les procureurs de l'organisme « Écojustice Canada ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26.3 Commission scolaire des Patriotes : plan de développement du Centre de formation professionnelle des Patriotes 2008-2013

09-05-138

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Patriotes dessert une population de 33 000 élèves;

ATTENDU QUE l'offre de service du Centre de formation professionnelle aurait avantage à être bonifiée pour mieux répondre aux besoins de qualification de la main-d'œuvre;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Patriotes a déjà reçu l'autorisation de dispenser le programme Assistance technique en pharmacie et que d'éventuelles autorisations permettraient une meilleure consolidation de l'offre de formation régionale pour la CRÉ Montérégie Est dans une logique de centre d'expertise;

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle des Patriotes dispose de plus de 900 m² de superficie inoccupée et que la bâtisse appartient à la commission scolaire;

ATTENDU les appuis reçus par les différents partenaires concernés (M.R.C. et CLD de Lajemmerais, M.R.C. et CLD de La Vallée-du-Richelieu, de plus de 150 dentistes du territoire);

ATTENDU l'appui reçu par le conseil d'administration de la CRÉ Montérégie Est, en février 2006;

ATTENDU l'approbation d'Emploi-Québec Montérégie pour les programmes Assistance dentaire et Assistance à la personne en établissement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la Commission scolaire des Patriotes dans ses démarches visant à demander au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'acquiescer aux six (6) demandes d'autorisations permanentes à la carte des enseignements de la formation professionnelle, telles que présentées par la Commission scolaire des Patriotes, soit Assistance dentaire (DEP 5144), Assistance aux personnes en établissement de santé (DEP 5316), Coiffure (DEP 5245), Esthétique (DEP 5035) et Santé, assistance soins infirmiers (DEP 5235).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26.4 CDC de La Vallée-du-Richelieu : révision du régime de l'assurance-emploi

09-05-139

ATTENDU QUE le CDC de La Vallée-du-Richelieu sollicite l'appui de la M.R.C. afin que soient bonifiées les conditions d'assurance chômage;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. se dit favorable à ces démarches

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte



No de résolution
ou annotation

09-05-139
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accepte d'appuyer le CDC de La Vallée-du-Richelieu dans ses démarches de révision du régime de l'assurance-emploi et, de ce fait, autorise le préfet à endosser la demande fournie à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 27. DIVERS

Monsieur Jacques Villemaire, maire de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, demande aux maires, qui sont nommés membres d'un Comité, d'aviser le secrétaire lorsqu'ils sont dans l'impossibilité d'assister à la réunion afin que le substitut soit convoqué.

POINT 28. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner souligne que, en temps de crise économique, les municipalités devraient mettre des terrains à la disponibilité des citoyens afin de créer un jardin communautaire. Les maires mentionnent qu'aucune demande n'a été faite par les citoyens à cet effet.

POINT 29. CLÔTURE DE LA SÉANCE

09-05-140

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 heures 45.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet